

Procès Verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à vingt heures trente-----
Le Conseil Municipal de la Commune de CAMPENEAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Présents : MARTIN Louis-Marie - DELOURME Jean-Pierre - CARUEL Jacky - CAUDAL Marie-Laure - HUET Gilbert – DE SAINT SERNIN Marie-Claude — DELFORGE Catherine - DORE Dominique – DUCHENE Sylvie - FOLLIOU Ludovic – DEFONTAINE Michel - TARDIVEL Richard - PICARD Laurence – DUBOIS Gwladys – MICHEL Géraldine – GUILLON VERNE Hervé - MILOUX Josiane - NOURRY Laurent – RENAUDIE Hania

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DELOURME Jean-Pierre, 1^{er} adjoint au Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions. Madame MICHEL Géraldine a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Élection du maire

• Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

• Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Madame Marie-Claude DE SAINT SERNIN et Madame PICARD Laurence

• Election au 1^{er} tour de scrutin

Deux personnes se sont portées candidates : Monsieur Louis Marie MARTIN et Monsieur Hervé GUILLON VERNE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le conseiller municipal a déposée lui-même son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro
- Nombre de votants (enveloppes déposées) Dix Neuf
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) Zéro
- Nombre de suffrages exprimés [b - c] Dix-neuf
- Majorité absolue..... Dix

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUILLON VERNE Hervé	4	quatre
MARTIN Louis-Marie	15	quinze

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Louis-Marie MARTIN a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Louis-Marie MARTIN élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

- **Détermination du nombre d'adjoints**

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

- **Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire**

Monsieur Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Monsieur le Maire a demandé si des listes d'adjoints avaient été constituées. Il a rappelé que ces listes doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Monsieur le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée :

Liste de Monsieur DELOURME Jean-Pierre

- 1° DELOURME Jean-Pierre
- 2° CARUEL Jacky
- 3° CAUDAL Marie-Laure
- 4° HUET Gilbert
- 5° DE SAINT SERNIN Marie-Claude

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) Dix-neuf
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) . quatre
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] quinze
- e. Majorité absolue ⁴ Dix

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DELOURME Jean-Pierre	15	quinze

- **Proclamation de l'élection des adjoints**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur DELOURME Jean-Pierre. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Questions diverses

Prochaine séance du conseil municipal le jeudi 3 avril 2014.

Les membres présents ont signé :

MARTIN Louis Marie		DEFONTAINE Michel	
DELOURME Jean-Pierre		TARDIVEL Richard	
CARUEL Jacky		PICARD Laurence	
CAUDAL Marie-Laure		DUBOIS Gwladys	
HUET Gilbert		MICHEL Géraldine	
DE SAINT SERNIN Marie-Claude		GUILLON - VERNE Hervé	
DELFORGE Catherine		MILOUX Josiane	
DORE Dominique		NOURRY Laurent	
DUCHENE Sylvie		RENAUDIE Hania	
FOLLIOU Ludovic			